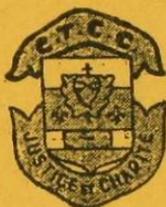


# La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

---

## SYNDICALISME OU POLITIQUE



---

*(Causerie prononcée par M. Alfred Charpentier, président de  
la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada,  
au dîner du Club S.-Laurent Kiwanis, le 21 février 1945)*

---

**TRACT No VI**





# Syndicalisme ou Politique

*(Causerie prononcée par M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, au dîner du Club S.-Laurent Kiwanis, le 21 février 1945)*

Le syndicalisme est à l'ordre du jour, la politique également. Peut-on faire ensemble du syndicalisme et de la politique...j'entends de la politique partisane? En d'autres termes, le mouvement ouvrier syndical doit-il se mêler de politique, s'allier à un parti plutôt qu'à un autre? Doit-il identifier sa cause, lier son avenir au programme d'un parti en particulier? L'indépendance politique du syndicalisme ouvrier n'est-elle pas au contraire commandée par son rôle propre et par la fin qu'il doit atteindre? Je vais, dans la présente causerie, m'efforcer de répondre à ces questions, les envisageant évidemment telles qu'elles se posent en Canada.

## Le Syndicalisme Moderne

La première cellule du syndicalisme moderne, le syndicat, tire son origine de la volonté des ouvriers depuis un siècle passé, de reconquérir les droits dont l'avait dépouillé l'avènement du libéralisme économique: **droit** au travail, **droit** à la permanence de son emploi, **droit** à discuter de ses conditions de travail, **droit** à un salaire familial, **droit** de fonder un chez soi et de posséder un patrimoine.

Pour la reconquête de ces droits, les travailleurs se sont organisés sur le plan du métier et sur le plan industriel, dans la localité, la région, la province et le pays. Tout le monde sait qu'en ce qui regarde le syndicalisme ouvrier américain, il a même débordé ses cadres nationaux. En même temps que les syndicats ouvriers s'accroissaient sur le double plan professionnel et industriel, ils se développaient aussi sur trois autres plans: moral, social et politique.

**Sur le plan moral**, germa au sein des syndicats ouvriers un état d'esprit, une façon de penser imprégnée inévitablement des théories du libéralisme économique qui se traduisaient dans le mouvement syndical neutre — au point de vue religieux — par, notamment, l'individualisme collectif, la lutte des classes et le matérialisme économique.

**Sur le plan social**, les mêmes syndicats neutres n'ont pas été lents à constater leur force d'influence auprès des administrations publiques pour s'opposer aux mesures nuisibles aux intérêts ouvriers et pour réclamer celles qui étaient propres à fortifier ou à parfaire leur travail dans le domaine économique et professionnel, mais parmi les réformes sociales qu'ils préconisent, se révèle une forte tendance à l'étatisme.

**Enfin sur le plan politique**, il n'est pas étonnant que certains secteurs du mouvement syndical ouvrier aient cru aussi devoir s'y engager d'une façon ou d'une autre, mécontents qu'ils étaient du temps mis à reconquérir les droits des travailleurs:

## **En Angleterre.**

Faire de l'action sur le plan politique, était-ce une déviation de la fin vers laquelle doit tendre le syndicalisme ?

En Angleterre, après une lutte d'un quart de siècle pour savoir si les Trades unions fonderaient en leur propre sein un parti ouvrier, il fut décidé d'en constituer un en dehors d'elles-mêmes, soit un parti ouvrier indépendant auquel l'adhésion des syndicats est toujours restée facultative.

Cette expérience n'a été d'aucun profit pour l'expansion du syndicalisme anglais. Le parti ouvrier indépendant n'a pu empêcher l'adoption en 1926 de mesures très restrictives contre les trades unions après leur grève générale de la même année. L'élargissement considérable de leurs cadres depuis quelques années, elles le doivent à la faveur des circonstances de la guerre, à l'égal du travail organisé partout ailleurs dans le monde. La législation sur le droit syndical, sur les conventions collectives de travail n'est pas plus avancée — elle l'est moins même — que dans notre Québec. Toutefois peu de pays égale ou surpasse le développement énorme des conventions collectives de travail en Angleterre; mais cela les travailleurs anglais le doivent exclusivement à de vieilles traditions syndicales, au haut degré de formation des dirigeants de leur mouvement et de leurs syndicats, de même aussi au double sens social et syndical remarquablement développé chez un grand nombre d'industriels anglais constitués depuis longtemps en syndicats patronaux, locaux et nationaux, qui traitent avec les syndicats ouvriers.

## **En France.**

En France, à venir jusqu'en 1936, il n'y avait jamais eu de parti ouvrier issu directement du syndicalisme français. Dans les dernières années qui précédèrent 1936, le syndicalisme français, représenté principalement par la Confédération Générale du Travail, était dominé par le parti communiste, et, avec lui, lança le mouvement du Front Populaire qui mit le socialiste Léon Blum au pouvoir en 1936. Le semaine de 40 heures fut mise en vigueur à travers toute la France, un développement phénoménal des conventions collectives s'ensuivit, la C.G.T. accusa en un an, une augmentation de trois millions de syndiqués qui s'effondra en deça d'un an.

## **Aux Etats-Unis.**

La plus célèbre expérience de l'alliance politico-syndicale que l'on vit jamais dans le passé, aux Etats-Unis, fut celle des unions de métiers avec les Chevaliers du Travail. Très funeste expérience qui entraîna la disparition des "chevaliers" et obligea à la pénible réorganisation des ouvriers sur le terrain strictement professionnel.

Forte de cette expérience, la Fédération Américaine du Travail qui a présidé à cette réorganisation s'en est constamment tenue jusqu'à ce jour dans les limites de l'action politique non-partisane, celle d'appuyer les amis comme de combattre les ennemis du travail organisé et de la classe ouvrière dans tous les partis politiques où ils se trouvent.

Le C.I.O. ou Congress of Industrial Organization sorti du flanc de la Fédération Américaine du Travail, en

1937, adopta jusqu'à récemment, la même ligne de conduite sur le plan politique. Toutefois, depuis un an, le C.I.O. a modifié son attitude. Il a formé des comités d'action politique à tous les échelons de son mouvement, il a appuyé la politique "Win the War", du gouvernement américain, et a jeté son dévolu en faveur du président Roosevelt pour assurer sa réélection. Les comités d'action politique du C.I.O. constituent une alliance de fait sinon officielle entre syndicalistes et communistes. Dans certains états, ces comités sont notoirement dominés par l'élément communiste.

### **Au Canada.**

Au Canada, sur le plan politique, le syndicalisme ouvrier est ballotté par trois influences: a) celle du Congrès ouvrier britannique; b) celle de la Fédération Américaine du Travail; c) celle du Congress of Industrial Organization. Depuis le début du siècle, sous le coup de l'influence britannique, furent essayées une demi-douzaine de tentatives de fonder un parti ouvrier indépendant dans notre pays, y compris la Province de Québec. Ce fut toujours vainement. Sans doute parce que, d'autre part, l'influence américaine l'emportait toujours en contraignant périodiquement le syndicalisme canadien sous sa tutelle, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à suivre sa traditionnelle ligne de conduite, à savoir: se borner à de l'action politique non partisane.

La pénétration du C.I.O. au Canada depuis 1937, son expansion et sa prestigieuse renommée parvinrent à gagner tout le mouvement syndicaliste neutre du pays, à

former, à son instar, des comités d'action politique. Le Congrès Canadien du Travail fut le premier à adopter la formule d'action politique du C.I.O., car il était devenu son allié depuis 1940, alors qu'il avait accepté l'affiliation de ses succursales canadiennes, qu'avait dû exclure de ses cadres quelques mois plus tôt le Congrès des Métiers et du Travail, du Canada, sommé d'en agir ainsi par la Fédération Américaine du Travail, dont il est l'allié soumis. Les éléments communistes et les cégéeffistes, surtout ces derniers, très nombreux dans ces deux secteurs du syndicalisme neutre canadien pesèrent fortement dans la formation des comités d'action politique.

Préalablement à cette nouvelle orientation, il arriva en 1943 que des syndicats locaux des deux "Congrès" sus-mentionnés avaient déjà donné leur adhésion au programme du parti C.C.F., lors des élections provinciales en Ontario. Et à sa session annuelle, tenue la même année, le Congrès Canadien du Travail endossa lui-même le programme du C.C.F. En 1944, faisant un pas de plus, il décida d'appuyer le parti C.C.F. aux prochaines élections fédérales. Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, fidèle à sa tradition, est demeuré officiellement indépendant du parti C.C.F. et de son programme.

A sa session de 1944, à Québec, le Congrès Canadien du Travail a rencontré l'opposition de ses filiales dans notre province contre l'affiliation au parti C.C.F. Depuis lors deux ou trois unions de l'Ontario ont retiré leur affiliation au "Congrès Canadien du Travail". Puis le vice-président du Comité National d'action politique—un communiste notoire — a donné sa démission dudit comité en protestant contre le fait que le C.C.T. s'était lié à n'ap-

puyer qu'un seul parti, alors que, suivant lui, il aurait dû s'engager à appuyer tout parti politique qui préconise des réformes progressives pour les travailleurs.

## LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA INC.

Au Canada il faut compter aussi avec un autre secteur du syndicalisme ouvrier. C'est le syndicalisme national à morale catholique représenté par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Sur le plan professionnel et industriel les syndicats groupés sous l'égide de cette dernière ont suivi des méthodes d'organisation assez semblables dans la technique à celles des mouvements opposés. Toutefois sur le triple plan moral, social et politique leur attitude a été et reste différente sous maints rapports depuis leur fondation, il y a 25 ans.

Les syndicats nationaux affiliés à la C.T.C.C. diffèrent des syndicats neutres d'abord **moralement**, parce qu'ils conforment leur conduite à cette vérité que la question ouvrière est avant tout une question morale et non principalement une affaire matérielle; ils diffèrent en second lieu **socialement** des syndicats neutres par la concentration de leurs efforts à organiser employeurs et ouvriers dans chaque industrie en véritable corps professionnel dont patrons et ouvriers font au même titre partie intégrante,....ce qui est contraire à la tendance vers l'étatisme du syndicalisme neutre. Le syndicalisme national vivifié par la morale sociale catholique, diffère enfin

**politiquement** des méthodes du Congrès Canadien du Travail parce qu'elles font dévier le syndicalisme ouvrier de sa fin naturelle.

Les méthodes d'action politique de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada s'apparentent assez bien, en théorie mais moins dans la pratique, avec celles de la Fédération Américaine du Travail et de son porte-parole, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada. D'autre part, la "Confédération des Travailleurs Catholiques" condamne absolument celles du Congrès Canadien du Travail, comme étant très funestes aux intérêts vitaux de tout le mouvement syndicaliste au Canada. La C.T.C.C. n'entend pas se lier au sort d'aucun parti politique; elle a toujours besoin de la collaboration du parti au pouvoir. Elle peut le combattre sur les questions où il refuse de collaborer sans toutefois se lier avec l'opposition officielle du gouvernement.

A l'égal d'un devoir sacré la C.T.C.C. estime impérieuse l'obligation de ne pas faire servir l'influence de son mouvement en faveur d'aucun parti politique pour l'aider à prendre le pouvoir qu'il perdra peut-être demain. Gare aux durs lendemains qui accableront tout mouvement syndical coupable de pareille inclairvoyance.

Bien que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (alias A.F.L.) ne se soit pas laissé ouvertement prendre au piège des cégéeffistes comme son rival le Congrès Canadien du Travail (alias C.I.O.), ses effectifs ne sont pas moins autant remplis des mêmes cégéeffistes (sans compter les communistes). Nombre de ses filiales par ailleurs sont ouvertement compromises pour le parti C.C.F.

Il n'est pas surprenant que les causes économiques et politiques de la guerre mondiale ainsi que les sacrifices de toutes sortes qu'elle a imposés à tous les peuples poussent surtout les masses ouvrières vers de nouveaux partis pour trouver leur salut. Si le C.C.F. commande apparemment au Canada la faveur de nombreux milieux syndicalistes, notamment dans les provinces anglaises, à quoi cela tient-il d'autre part ? Au fait que dans ces milieux syndicalistes neutres, on attend la restauration sociale beaucoup plus par l'interventionisme de l'Etat que par les réformes des institutions sociales. Leur attirance donc vers le parti C.C.F. s'explique facilement par le programme socialisant de ce dernier. En outre la tendance centralisatrice du programme cécéffiste se marie très bien avec la même tendance du syndicalisme neutre au Canada que, pour sa part, le Congrès Canadien du Travail a affirmé avec une tranquille audace en février 1945 devant le Cabinet provincial. Mais la rebuffade du premier ministre fut aussi très catégorique.

L'attitude sans précédent du Congrès Canadien du Travail demandant que la législature provinciale cède le pas au gouvernement d'Ottawa en matière de convention collective et de salaire vient en opposition frappante avec les attitudes passées et la tendance de plus en plus accentuée de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada de préserver la plus grande part possible d'autonomie provinciale en matière de législation sociale.

Bien que moins brutale, peut-être, dans son expression le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, représentant les unions internationales, a également une attitude centralisante lorsqu'il demande l'uniformité des

lois ouvrières au Canada, telle leur récente demande à l'effet qu'après la guerre le décret fédéral 1003 relatif aux conventions collectives de travail s'applique dans toutes les provinces.

## **CONCEPTION MECANIQUE ET CONCEPTION ORGANIQUE DE LA SOCIETE**

### **Conception mécanique:**

Il est de plus en plus manifeste que les deux branches du syndicalisme neutre au Canada sont sérieusement influencées par une conception de la société différente de celle du syndicalisme catholique et national identifié par la C.T.C.C.

Le syndicalisme neutre a une conception atomiste ou mécanique de la société, c'est-à-dire une société sans corps moral, dans laquelle les individus sont seuls en face de l'Etat, rien n'intervenant, entre eux et l'Etat, cette manière de concevoir la société conduit soit à l'exaltation de la liberté, soit à l'exaltation de l'Etat, soit à l'exaltation des démocraties actuelles.

Or dans le mouvement syndical neutre du pays il y a un complexe de ces trois attitudes. Dans les milieux aristocratiques du syndicalisme ouvrier subsiste encore l'attachement au libéralisme économique, à l'individualisme de classe. Une partie considérable est nettement gagnée au socialisme, au collectivisme. Enfin la grande majorité est dominée par la tendance à l'interventionisme des démocraties actuelles, c'est-à-dire dans un essai d'équilibre entre les droits de l'individu et ceux de l'Etat.

Que n'engendre pas encore la conception mécanique de la société? Premièrement, sur le plan politique, les droits de l'individu passent avant ceux de la famille, puis le peuple est gouverné par un parti qui ne représente qu'une poussière d'individus.

Deuxièmement, sur le plan social, c'est la disposition du peuple à rechercher l'intervention de l'État dans tous ce qui lui échappe, dans ce que les institutions du temps présent ne peuvent lui donner.

Troisièmement, sur le plan syndical, c'est le faux concept que se font de la démocratie les tenants du syndicalisme neutre et qui les conduit à la recherche du syndicat unique, au monopole syndical, au monopole syndical par l'imposition de l'atelier fermé comme moyen exclusif de recrutement forcé.

Enfin cette tendance au monopole syndical, dans le syndicalisme neutre, si elle s'y accentue, amènera peut-être l'État (le plus à craindre serait l'État fédéral) à sanctionner cette pratique syndicale, mais élevant alors les syndicats ouvriers sans distinction aux rangs d'institutions publiques soumises à son contrôle direct à tous points de vue. Comment les syndicats s'accommoderaient-ils d'une tutelle qui deviendrait facilement abusive, tâtilonne, insupportable? N'y aurait-il pas grand danger que tout le syndicalisme du pays devienne peu à peu entièrement asservi à l'État? Est-ce cela que l'on veut? Ce n'est pas ce que vise la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

### **Conception organique.**

Depuis vingt-cinq ans qu'il est né dans la province de Québec le syndicalisme catholique s'est toujours efforcé

de développer en son sein la conception organique de la société et de créer des oeuvres visant à réaliser cette conception.

Contrairement à la conception mécanique du syndicalisme neutre qui ne prévoit des rapports qu'entre l'individu et l'État, la conception organique que préconise le syndicalisme catholique implique un corps moral qui consiste dans la réorganisation de la société par l'action harmonisée et interdépendante des groupements naturels tels que familles, cités et professions, l'État étant constitué lui-même par les représentants directs desdits groupements. L'État serait la tête d'un nouveau corps social et les groupements naturels en seraient des organes autonomes orientés vers le bien commun par l'État.

Si suivant l'enseignement social catholique telle doit être la réorganisation de la société, quelle sera alors la place logique du syndicalisme ? Elle sera au sein de la profession qui sera organisée au-dessus de lui par statut légal. La profession naîtra du syndicat, elle en sera le complément. Cependant le syndicat devra être une organisation libre, non obligatoire, seule la profession le sera. Organisation libre permettant la pluralité syndicale commandée par le besoin du progrès dans la forme structurelle du syndicat et pour des raisons d'ordre ethnique et idéologique. Conséquemment, contrairement à la tendance au syndicat unique et au monopole syndical recherché par le syndicalisme neutre, le syndicalisme catholique préconise une forme d'association professionnelle ouvrière essentiellement démocratique, qui respecte les droits des légitimes minorités syndicales. Car le but à

atteindre, c'est la profession légalement organisée superposée au syndicat ouvrier et au syndicat patronal et réglant la profession.

## L'OPTION

Evidemment le syndicalisme national à morale catholique rejette la conception mécanique de la société. Pourquoi ? D'abord parce qu'elle est anti-naturelle, ainsi que nous l'avons vu. Ensuite parce que le libéralisme économique auquel elle a donné lieu a été et reste un régime politique anti-social; parce que le socialisme auquel elle a également donné lieu en certains pays est contre la dignité humaine; parce que l'instabilité et l'anarchie des démocraties actuelles, qui en font de fausses démocraties, oppriment les minorités, inclinent à la centralisation du pouvoir et poussent au socialisme ou à la dictature, ou derechef, au libéralisme économique.

Conséquemment pour mettre fin à cet état de choses, rechercher à réaliser la conception organique de la société est donc ce qui s'impose. Pourquoi ? Parce que cette conception est conforme au droit naturel, elle respecte la dignité et la liberté humaine; elle respecte aussi la liberté chrétienne; elle évite les excès du libéralisme et du socialisme; elle assure la vraie démocratie industrielle chrétienne.

Elle oblige cependant à réaliser cette démocratie dans la province de Québec d'abord. Pourquoi cela ? Parce que nous sommes le mieux préparés en raison de l'homogénéité de notre population, de la sociologie catholique qui nous guide, de notre esprit latin qui se plie à la logique

des principes; en raison aussi de l'orientation marquée de notre législation provinciale vers l'organisation des professions dans l'industrie et, finalement, en raison des réalisations même à date à cet égard, telles, ces conventions collectives régies par des comités paritaires, corporations légales d'un genre particulier au Québec et embryon de la corporation professionnelle de demain. Pour souligner davantage la valeur potentielle des comités paritaires pour l'avenir, il faut signaler la toute récente initiative de certains de ces comités par l'inauguration de cours d'apprentissage sous leur propre égide.

### CONCLUSIONS

L'histoire révèle que les mésalliances du syndicalisme ouvrier avec la partisanerie politique n'ont jamais servi dans la plupart des pays, à activer son recrutement, au contraire, à ce sujet, elles lui furent plutôt une entrave, quand elles ne lui furent même totalement funestes.

Le mariage qui s'est effectué depuis deux ans, en Canada, entre le Congrès Canadien du Travail - C.I.O. et le parti C.C.F. risque d'être une autre expérience désastreuse dans l'histoire politico-syndicale de notre pays. La mésalliance du Congrès Canadien du Travail avec le parti C.C.F. est la pire déviation de sa fin naturelle que pouvait se permettre tout mouvement syndicaliste ouvrier et c'est le cas du C.C.T. La fin naturelle du syndicalisme ouvrier est d'organiser la profession dans l'industrie à côté et au-dessus des partis politiques, afin que sa mission ne soit jamais interrompue par les violentes culbutes périodiques des partis politiques des temps modernes.

Etre constamment libre de toute attache politique est donc le parti le plus sage à prendre, pour faire avec auto-

rité et influence les représentations nécessaires en faveur de la classe ouvrière et ainsi faire librement — ce qui est admis — de l'action politique non-partisane. C'est l'attitude de la C.T.C.C.

Mais comment s'explique la divergence profonde qui a commencé de se manifester nettement en ces dernières années entre le syndicalisme catholique et le syndicalisme neutre sur l'orientation future du syndicalisme tout court en notre pays ? Cette divergence est attribuable principalement aux deux conceptions opposées que se font de la société le syndicalisme neutre et le syndicalisme catholique; la conception mécanique pour le premier et la conception organique pour le second. Ce qui fait qu'en vertu de sa conception mécanique le syndicalisme neutre tend à l'étatisation des réformes sociales et à la centralisation du pouvoir, alors que le syndicalisme catholique de par sa conception organique tend plutôt à la restauration des institutions corporatives et à la décentralisation du pouvoir.

Le syndicalisme catholique ne souffre pas comme le syndicalisme neutre du complexe de trois attitudes opposées en son sein à l'égard du libéralisme, du socialisme et du faux démocratism. En tout cela, au contraire, le syndicalisme de la C.T.C.C. apporte ordre et lumière ainsi qu'une solution de salut aux travailleurs canadiens.

Entre faire du syndicalisme proprement dit et faire de l'action politique partisane l'option est faite pour la C.T.C.C. Elle a choisi de faire exclusivement du syndicalisme et exclusivement de l'action politique non-partisane.

Exclusivement du syndicalisme parce qu'elle considère le syndicalisme ouvrier une force sociale qui doit être saine par sa morale, indépendante en politique, éducatrice auprès des masses et constructive de l'ordre social; une force qui doit travailler à l'unité dans l'industrie, dans la nation, qui doit tendre à collaborer constamment avec tous les autres groupements naturels de la société.

La C.T.C.C. a aussi choisi de faire exclusivement de l'action politique non-partisane propre surtout à seconder ses efforts d'organisation professionnelle dans toute la plénitude de cette expression. But qu'elle croit réalisable dans tout le Canada — des symptômes évidents autorisent cet espoir — but qu'elle croit relativement facile à atteindre d'abord dans le Québec où c'est un devoir !

A. C.



## RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA C.T.C.C.

SIEGE SOCIAL: .....	19, rue Caron	QUEBEC, P.Q.
PRESIDENT: Alfred Charpentier.....	3447, St-Hubert	Montréal, P.Q.
SECRETAIRE: Gérard Picard .....	19, rue Caron	Québec, P.Q.
TRESORIER: Alphonse Bourdon ....	3447, St-Hubert	Montréal, P.Q.
ASST.-TRESORIER: Roméo Ethier..	3447, St-Hubert	Montréal, P.Q.
AUMONIER: l'abbé Geo. Côté .....	19, rue Caron	Québec, P.Q.

## FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

ALUMINIUM	318, Mellon	ARVIDA, P. Q.
AMIANTE		THETFORD-MINES,
BARBIERS-		P.Q.
COIFFEURS	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
BATIMENT-		
CONSTRUCTION	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
BAS-FACÇONNE	128, Bouthillier,	ST-JEAN, P. Q.
BOIS DE		
CONSTRUCTION	C. P. 86,	RIMOUSKI, P. Q.
CUIR-CHAUSSURE	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
COMMERCE	19, rue Caron,	QUEBEC, P. Q.
GANTIERS	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
IMPRIMERIE	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
METALLURGIE	1152, Maisonneuve,	Apt. 3, MONTREAL,
		P. Q.
MEUBLE	120A, Notre-Dame,	VICTORIAVILLE, P. Q.
PULPE & PAPIER	59, rue St-Joseph,	QUEBEC, P. Q.
TEXTILE	Ville St-Joseph,	DRUMMONDVILLE,
		P.Q.
VETEMENT	C. P. 358,	VICTORIAVILLE, P. Q.

## CONSEILS CENTRAUX

SAGUENAY-		
LAC ST-JEAN	10½, Ave Morin,	CHICOUTIMI, P. Q.
OTTAWA-HULL	4, rue Langevin,	HULL, P. Q.
MONTREAL	1231 E., Demontigny	MONTREAL, P. Q.
QUEBEC	19, rue Caron,	QUEBEC, P. Q.
ST-HYACINTHE	1699, S.-Marguerite,	ST-HYACINTHE, P. Q.
SHERBROOKE	29, rue Gordon,	SHERBROOKE, P. Q.
TROIS-RIVIERES	983, rue Royale,	TROIS-RIVIERES, P. Q.
GRANBY	270, York,	GRANBY, P. Q.
RIMOUSKI	Casier Postal 86,	RIMOUSKI, P. Q.

## " LE TRAVAIL "

organe officiel de la Confédération des Travailleurs  
Catholiques du Canada, Inc., 3447, St-Hubert, Montréal